

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/91

Résumé :

L'Alsace dispose de nombre de sites, liés à son histoire, dont la richesse mérite que l'on s'y attarde particulièrement. La politique mémorielle, à laquelle contribue largement le département, s'inscrit dans une démarche volontariste de faire vivre la mémoire, au travers du syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle et d'actions variées, notamment dans le domaine de la recherche. L'année 2014 sera marquée tout particulièrement par la commémoration du centième anniversaire de la première guerre mondiale. Des actions spécifiques sont prévues par le département au titre du mode d'action 322 "Conservation du patrimoine", parmi lesquelles :

1. La numérisation de fonds privés, réunis lors de l'opération nationale "la Grande collecte", à laquelle participent les Archives départementales ;
2. La collecte, numérisation et mise en ligne des Schul-Chroniken (chroniques d'écoles), projet porté par les Archives départementales et labellisé au plan national par la Mission du centenaire.

Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2014 un crédit de 137 600,00 €.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	137 600,00 €
TOTAL	137 600,00 €

3241 – Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle

Crédits proposés au BP 2014 : 94 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 70 000,00 €

Depuis son ouverture en juin 2005, le Mémorial de l'Alsace-Moselle est devenu un site incontournable pour la compréhension de l'histoire de l'Alsace-Moselle de 1870 aux lendemains de la Seconde guerre mondiale. En 2013, la fréquentation du site a augmenté de 13,2 % (avec 37.237 visiteurs fin septembre) par rapport à la même période en 2012.

2014 s'inscrit dans la continuité des efforts réalisés en 2013, avec notamment la réalisation d'une nouvelle exposition, intitulée « le baiser de la France », dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, exposition qui a d'ores et déjà obtenu le label national délivré par la Mission du centenaire.

Lors de la révision des statuts du syndicat mixte du mémorial de l'Alsace-Moselle, il a été convenu que le Département du Bas-Rhin participe à hauteur de 20 % au déficit de la section de fonctionnement. Un montant de 67.035 € est inscrit à ce titre en fonctionnement. Par ailleurs, 24.000 € sont également inscrits au titre de la participation du Département du Bas-Rhin à la résorption de la dette du Mémorial.

Un montant de 5.000 € est également prévu en investissement afin de financer les achats d'équipements prévus par le Mémorial en 2014.

3249 – Actions mémorielles

Crédits proposés au BP 2014 : 43 600,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 64 300,00 €

Les actions mémorielles soutenues et développées par le Département du Bas-Rhin couvrent aujourd'hui toutes les périodes de l'histoire de l'Alsace.

Les crédits inscrits au titre de 2014 visent principalement à :

- Encourager la recherche historique par le biais du financement de travaux universitaires en rapport avec l'histoire régionale (10 000 €) ;
- Soutenir le monde des anciens combattants, par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € à l'UDAC du Bas-Rhin ;
- Aider des projets mémoriels visant à mieux faire connaître les drames individuels qui se sont noués en Alsace au cours de l'Histoire (18 600 €) ;

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin s'est engagé à cofinancer, avec le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace, les travaux de recherche de l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure en Alsace, qui ont pour finalité la réalisation d'un CD-rom sur l'histoire de la résistance en Alsace pendant la seconde guerre mondiale. Une participation du Département à hauteur de 10 925 € est attendue au titre de 2014.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3241	Mémorial Alsace Moselle	70 000,00 €	94 000,00 €
3249	Actions mémorielles	64 300,00 €	43 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve l'inscription des crédits relatifs à la politique mémorielle dans le Budget Primitif 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL